

DEPARTEMENT DU RHONE  
COMMUNE DE VOURLES

<b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 22 Votants : 22	L'an deux mil onze, le trente novembre à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt trois novembre, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.
<b>Ont voté :</b> Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0	<b>Étaient présents :</b> Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT.  <b>Absents :</b> Elyane CLOP, Sylvain ARNAUD, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.  <b>Excusés :</b> Elyane CLOP, Sylvain ARNAUD, Sabine BEGASSAT .  <b>Pouvoirs :</b> Eliane CLOP donne pouvoir à Elisabeth MESNIER, Sylvain ARNAUD donne pouvoir à Jean-Jacques RUER, Sabine BEGASSAT donne pouvoir à Pascale HAUK  <b>Secrétaire de séance :</b> Elisabeth MESNIER.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2011-070**

**SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2011**

\*\*\*

**OBJET : Autorisation de signature – Convention de mise à disposition du personnel technique -  
CCVG**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Monsieur le Maire rappelle que la compétence voirie a été transférée à la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG).

Il explique que dans le cadre d'une collaboration avec les services de la CCVG et dans le souci d'une rationalisation des interventions sur le territoire communal, la Commune de Vourles met à disposition son personnel technique au profit de la CCVG pour exercer les missions suivantes :

- Surveillance du réseau viaire,
- Petites réparations de voirie,
- Suivi des petites interventions,
- Petites réparations de signalisation verticale et mobilier urbain.

Ainsi, la convention de mise à disposition permet de préciser les missions, conditions et modalités de cette mise à disposition.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention relative à la mise à disposition du personnel technique de la Commune de Vourles au profit de la CCVG.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition du personnel technique de la Commune de Vourles au profit de la CCVG.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le

Le Maire,  
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
S. FAGES